

1 Nomenclature

Travaux soumis à déclaration	Rubrique nomenclature	
Consolidation ou protection de berges	3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3. 1. 4. 0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D). Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement
Consolidation ou protection de berges	3.1.4.0	Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A) 2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D)

2 Etat initial

Le cours d'eau le « Lait-Bouilli » prend sa source sur la commune de Saint-Ovin. Le projet est situé à environ 4 km en aval de la source. Le cours d'eau d'une longueur totale d'environ 10 km se jette dans la « Baie du Mont-Saint-Michel » sur la commune du Val-Saint-Père.

L'occupation du sol, sur le secteur du projet, est tournée vers l'exploitation agricole (prairie / culture)

2.1 Données environnementales

	Données environnementales
Classement cours d'eau (L214-17 du CE)	Hors liste 1 et 2
ZNIEFF	Hors ZNIEFF
Zone humide	Classé en espaces prédisposés à présence de zone humide : territoire fortement prédisposé
Zone inondable	Classé en zone inondable
Profondeur de nappe	Classé en : de 0 à 1 m risque d'inondation des réseaux et sous-sol
Zone sous le niveau marin	Néant
Site Natura 2000	Hors site Natura 2000

2.2 Usage de l'eau

	Usage de l'eau
Captage	Pas de captage à proximité de l'ouvrage
Aquaculture	Pas de bassin aquacole à proximité de l'ouvrage
Pêche	Association « La Ducéenne » – Président : Jean Chatonnier
Base nautique	Pas de base nautique à proximité du projet

2.3 Incidences en phase travaux et en phase exploitation

Types d'incidences	Incidence en phase travaux	Incidences en phase exploitation
Ressources en eau	Aucune	Aucune
Milieu aquatique	Perturbation lit rivière Perturbation petite faune	Aucune
Ecoulement	Aucune	Aucune
Niveau des eaux	Aucune	Aucune
Qualité des eaux	Risque limité de matières en suspension Risque limité de pollution hydrocarbure accidentelle	Aucune
Frayères	Hors zones frayères connues à ce jour sur le territoire concerné	Aucune

3 Compatibilité avec SDAGE et SAGE

Le schéma directeur d'Aménagement et de gestion des eaux (S.D.A.G.E) du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands a été approuvé par l'arrêté du 23 mars 2022. Les orientations générales de ce document concernent la préservation de la santé et de la sécurité civile, l'application du principe de prévention et la préservation du patrimoine. L'ensemble des mesures prévues permettront, tant en phase travaux qu'en phase exploitation, de demeurer compatible avec les orientations du SDAGE.

La commune est répertoriée dans le SAGE de la Sélune.